

Lurelu

La seule revue québécoise exclusivement consacrée à la littérature pour la jeunesse

The logo for Lurelu, featuring the word "lurelu" in a white, lowercase, sans-serif font inside a red square. The letter "u" is stylized with a circular element around it.

Vite dit

Volume 15, numéro 3, hiver 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/12210ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (imprimé)

1923-2330 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

(1993). Compte rendu de [Vite dit]. *Lurelu*, 15(3), 40–40.

De toute évidence, les programmes fédéraux sont nombreux; et les moyens, à la hauteur. Le gouvernement fédéral occupe massivement le champ de la culture au Québec, ce n'est un secret pour personne.

Les éditeurs ayant obtenu leur agrément

Actuellement, une grande proportion des éditeurs jeunesse au Québec a obtenu l'agrément. On en dénombre une trentaine, incluant les maisons pédagogiques et celles qui produisent peu de livres jeunesse. À l'exception toutefois de quelques maisons de manuels scolaires, telles Mondia, ERPI, CEC, qui détiennent des actions étrangères, ainsi que les Éditions du Boréal.

Selon Hélène Vachon, agente culturelle au secteur de l'édition du MAC, sur une proportion d'environ 120 éditeurs agréés, une cinquantaine profitent de l'aide financière du MAC. Les programmes de subvention sont basés sur les ventes. De six à dix nouveaux éditeurs obtiennent leur agrément chaque année. Mais l'équilibre demeure sensiblement le même puisqu'aux deux ans quatre ou cinq maisons ferment leur porte, des nouvelles pour la plupart.

Évaluation de la loi : qu'en pensent les éditeurs?

On procède actuellement à l'évaluation de cette loi qui régleme tout le commerce du livre au Québec par une série d'enquêtes auprès du milieu. Les éditeurs en sont-ils satisfaits?

Bertrand Gauthier, directeur des Éditions La Courte Échelle, avance que, tous programmes confondus, «les éditeurs sont bien et n'ont pas à se plaindre». Il parle bien sûr ici des deux ordres de gouvernements, soit fédéral et provincial. Car le gros problème qu'il identifie depuis une dizaine d'années au MAC est son peu de moyens financiers comparativement au ministère des Communications à Ottawa. «La politique culturelle, c'est bien beau, mais on a peu de moyens à mettre à la disposition des éditeurs.» Le fait n'est pas nouveau puisque le milieu artistique dénonce depuis la création du MAC, en 1961, le peu de crédits disponibles à ce ministère, réclamant par la suite un minimum de 1 % du budget total provincial pour la culture. Pour Bertrand Gauthier, «la loi est pavée de bonnes intentions, mais l'impact se fait surtout sentir au niveau du libraire qui peut desservir des collectivités. Ainsi, la loi a surtout favorisé les libraires agréés en leur garantissant un volume d'affaires. Et c'est très bien ainsi.» Le 100 % de propriété québécoise lui semble intéressant. Mais Bertrand Gauthier déplore que «la loi n'amène pas de nouveaux marchés». Selon lui, «le MAC devrait aider davantage les éditeurs qui peuvent investir une meilleure pénétration du marché; car les autres produisent mais ne réussissent pas à vendre.»

Cette opinion de gros éditeur bien subventionné n'est sans doute pas représentative des petits éditeurs qui essaient de

percer sur le marché. En effet, que pensent les «autres» éditeurs agréés, ceux figurant dans la plus large proportion qui n'est pas subventionnée? «Les critères du MAC sont plus proches des besoins du milieu de l'édition que ceux du Conseil des Arts», nous dit Christine L'Heureux, des Éditions Chouette. Elle trouve ces normes plus faciles à satisfaire, alors que le Conseil des Arts lui cause de sérieux problèmes quant au nombre de pages des albums. Ainsi, sans les 24 pages requises, les albums des Éditions Chouette n'obtiennent pas de subvention et ne sont pas admissibles au Prix du Gouverneur général.

Le statut de l'éditeur influe donc certainement sur l'opinion qu'il a de cette loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. **Ω**

1. «Industrie du livre, du périodique et de l'édition spécialisée, programme d'aide 1992-1993 du MAC», Gouvernement du Québec, 1992.
2. «Ottawa au secours de l'industrie du livre», *Le Soleil*, 29 janvier 1992, (PC).

Brochures consultées :

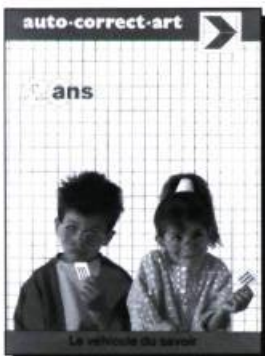
- «Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre», Éditeur officiel du Québec, 1989.
- «Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre», Éditeur officiel du Québec, 1989.

Vite Dit

Auto-correct-art a vingt ans

Les Éditions Auto-Correct-art, fondées par André et France Dion, ont célébré leur vingt ans à la fin de 1992. Auto-correct-art, ce sont ces intrigants livres-jeux à base de triangles colorés qui permettent aux jeunes de répondre à des questions puis de vérifier la justesse de leur choix.

Envingtans, Auto-correct-art a publié 118 livres en français et 32 en anglais (sous



le nom de *Smartsquares*), sur des sujets aussi divers que l'orthographe, la grammaire, l'arithmétique, la nature et les animaux, les formes et les couleurs. Quatre millions de livre en tout, affirme-t-on chez Auto-correct-art, en annonçant pour 1993 quatre nouveaux volumes sur les animaux et les saisons.

Les Archives nationales achètent les manuscrits de Robert Soulières

En effet, au cours de l'été dernier, les Archives nationales se sont portées acquéreurs des manuscrits de Robert Soulières. *Le Visiteur du soir*, *La Nuit blanche de Mathieu*, *Un Été sur le Richelieu* et *Le Baiser*

maléfique se retrouvent donc maintenant à Ottawa. Rejoint par téléphone cellulaire à bord de son yacht personnel dans la mer des Caraïbes, le désormais illustre écrivain nous a confié : «J'ai vendu mes manuscrits à Ottawa mais, qu'on se le dise, je n'ai pas vendu mon âme au diable. Enfin, pas encore, ça dépendra du reçu d'impôt...» **Ω**

